

Publié le 21 juin 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 19 juin 2023

Délibération n° 2023-068
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ACTUALISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU À Thierry TRIJOLET, Patricia NEDEL À Bastien RIVIERES, Ghislaine BOUVIER À Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Eric SARRAUTE À Jean-Louis COURONNEAU, Patrice LASSALLE-BAREILLES À Maria GARIBAL.

ABSENT(S) : 2

Mesdames, Messieurs : Thomas DOVICH, Antoine JACINTO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE



Monsieur Gérard SERVIES, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources humaines et Administration générale, rappelle à l'Assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'adopter en conséquence les évolutions du tableau des effectifs. La délibération présentée doit préciser le grade correspondant de l'emploi, le motif invoqué et la nature des fonctions.

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des postes comme suit.

CABINET DU MAIRE – SERVICE COMMERCE ET EVENEMENTIELS DE PROXIMITE

Il a été présenté en Comité Social Territorial (CST) du 22 septembre 2022 et adoptée par délibération du Conseil Municipal N° 2022-102 du 3 octobre 2022, la nouvelle organisation du Service Commerces et Evénementiels de proximité rattaché au Cabinet du Maire. Au regard du nombre des demandes d'organisation de manifestations et déménagements qui est sensiblement supérieur aux moyens dont dispose le service, il est proposé de renforcer l'équipe de la logistique par la création d'un poste permanent à temps complet de catégorie C de manutentionnaire.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	Nouvelle situation : Manutentionnaire H/F	Technique	Adjoint technique	C	1

POLE TERRITOIRES ET VIE LOCALE – COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La CAF du Pôle Territoires et Vie locale est en cours de restructuration. Les missions qui lui sont dévolues se sont beaucoup développées ces dernières années. Les besoins de coordination et de suivi des différentes fonctions (gestion des ressources humaines, missions administratives, suivi des finances des directions des sports et de la cohésion sociale, préparation et suivi des budgets des directions du pôle, suivi des marchés, aide à la coordination des projets complexes) nécessitent des moyens supplémentaires afin de renforcer cette cellule aujourd'hui composée de 2 agents de catégorie B sur les fonctions de coordinateur financier pour le premier et de coordinateur administratif pour le second.

Ainsi, il est proposé de créer un poste permanent à temps complet de catégorie C d'assistant de gestion financière et administrative principalement consacré à des missions de suivi et d'exécution budgétaires des directions des Sports et de la Cohésion Sociale. Ce poste serait rattaché hiérarchiquement au coordinateur financier de la CAF du Pôle.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	Nouvelle situation : Assistant de gestion financière et administrative H/F	Administrative	Adjoint administratif	C	1

POLE TERRITOIRES ET VIE LOCALE - DIRECTION DE LA CULTURE - SERVICE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

CENTRE ADMINISTRATION TECHNIQUE ET SCOLARITE

Les missions techniques au sein des services culturels sont essentielles. Ce sont elles qui permettent de concrétiser et mettre en œuvre l'action culturelle dans le respect des moyens humains, techniques et financiers de la collectivité. Ces missions permettent également d'analyser et planifier les différentes actions, sans quoi des risques administratifs, juridiques techniques et sécuritaires pourraient être pris. Il est donc nécessaire de stabiliser la composition des équipes, en veillant d'une part à répondre aux besoins de service public et d'autre part à proposer une organisation adaptée aux ressources humaines en présence.

Aussi, il est proposé la création d'un poste supplémentaire permanent à temps complet de catégorie B de régisseur. L'agent affecté sur le poste interviendra sur les manifestations organisées par le Conservatoire avec essentiellement la préparation et l'encadrement technique des nombreux concerts.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	Nouvelle situation : Régisseur H/F	Technique	Technicien	B	1

CENTRE ARTS – CORDES

Au regard des compétences à posséder en enseignement de la guitare, en chorale et en formation musicale, le Conservatoire se trouve confronté à des difficultés de recrutement sur un poste à temps complet pour ces trois disciplines et donc dans l'impossibilité de pourvoir le poste d'enseignant actuellement vacant. Il est ainsi proposé de scinder ce poste permanent de catégorie B en deux postes permanents à temps non complet, soit un poste à 14 heures sur l'enseignement de la guitare et un poste à 6 heures sur l'enseignement de la chorale et de la formation musicale.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Transformation d'un poste à temps complet par création et suppression de poste	Ancienne situation : Assistant d'enseignement artistique guitare, chorale et formation musicale H/F	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	1
	Nouvelle situation : Assistant d'enseignement artistique guitare H/F à 14/20 ^e				0,70
	Nouvelle situation : Assistant d'enseignement artistique formation musicale-danse et chorale enfants-ados H/F à 6/20 ^e				0,30

POLE TERRITOIRES ET VIE LOCALE - DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

SERVICE ACTION TERRITORIALE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Les champs d'action de la Direction de la Cohésion sociale et territoriale visent à réduire les inégalités sociales et territoriales sur le territoire mérognacais.

Avec son service Action territoriale et Insertion professionnelle d'une part, cette direction agit en matière de politique de la ville, d'insertion professionnelle et d'insertion numérique, de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes hommes. Elle conduit une animation partenariale territorialisée, la transformation des Maisons de Quartier en Maison des Habitants et accompagne le fonctionnement et les projets des associations d'animation qui en assurent la gestion.

Fin 2023, la Ville disposera de six Maisons des Habitants et une septième est en cours de projet. Pour autant, ces structures nécessitent d'être maintenues en bon état et impliquent pour les services municipaux un suivi régulier des demandes d'intervention émanant des associations.

De fait, la complémentarité tissu associatif – services municipaux nécessite un important travail de coordination et une présence indispensable sur le terrain qui conduisent à proposer :

- la création au sein du service Action Territoriale et Insertion Professionnelle d'un poste permanent à temps complet de catégorie B de coordinateur des Maisons des habitants et des associations d'animation. Cette création est compensée par la suppression de la cellule administrative de la direction et du poste permanent à temps complet de catégorie C d'assistant administratif qui la constitue.
- l'annexion au sein de ce même service du poste permanent à temps complet de catégorie A de chargé de mission diversité, lutte contre les discriminations, égalité femmes hommes. Jusqu'alors rattaché à la direction de la Cohésion Sociale et Territoriale, cette modification renforce la nécessaire transversalité de la mission avec celles dédiées à l'insertion professionnelle et inclusion numérique d'une part, et des politiques de la ville et animation territoriale d'autre part.

Par ailleurs, la Ville de Mérognac s'était positionnée favorablement comme collectivité candidate dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat pour le recrutement de conseillers numériques. Ainsi, il a été présenté en comité technique du 11 mai 2021 et créé par délibération N° 2021-071 du 30 juin 2021, un emploi non permanent à temps complet de catégorie C de conseiller numérique sous contrat de projet de deux ans. L'échéance du contrat arrivant à son terme, il est proposé de reconduire ledit emploi.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Transformation d'un poste à temps complet par création et suppression de poste	Ancienne situation : Assistant administratif H/F	Administrative	Adjoint administratif	C	1
	Nouvelle situation : Coordinateur des Maisons des Habitants et des associations d'animation H/F		Rédacteur	B	1
Création d'un contrat de projet de trois ans	Nouvelle situation : Conseiller numérique H/F	Animation	Adjoint d'animation	C	1

Suite à la décision de création d'un emploi non permanent de Conseiller numérique H/F, il est rappelé que ce poste, rattaché au sein du Service Action territoriale et insertion professionnelle, a pour missions principales :

- de soutenir les méridionnais dans leurs usages quotidiens du numérique par l'accompagnement aux démarches administratives, la recherche d'emploi, le travail à distance...
- de sensibiliser aux enjeux du numérique et de favoriser des usages citoyens et critiques comme la protection des données personnelles, la maîtrise des réseaux sociaux...
- d'accompagner la personne vers la prise de confiance et l'autonomie en matière de démarches numériques par le conseil pour l'installation et la prise en main de matériel informatique.

La personne recrutée interviendra au sein des Maisons des Habitants et du Guichet Unique, à domicile auprès des publics isolés repérés par le Centre Communal d'Action Sociale, et des deux Espaces publics numériques situés dans les quartiers prioritaires.

Elle devra faire preuve de motivation et se présenter à l'examen du certificat de compétences professionnelles en la matière.

Cet emploi est soutenu financièrement par l'Etat sous la forme d'un contrat de projet de trois ans.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu. A défaut, il prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder six ans.

L'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services à temps complet sur un emploi classé en catégorie C de la filière animation sur le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et primes en vigueur dans la collectivité.

SERVICE VIE ASSOCIATIVE, ENGAGEMENTS ET SOLIDARITES INTERNATIONALES

Avec son service Vie Associative et Engagement, cette même direction valorise l'engagement et le travail des bénévoles, encourage la dynamique associative, coordonne le soutien financier et logistique, soutient les projets. Ce service a également été amené en 2022 à travailler sur les solidarités internationales, notamment par le biais d'actions de soutien au peuple ukrainien, mais également par l'accompagnement des associations méridionnaises agissant à l'international. N'étant suivie aujourd'hui par aucun service, il est proposé de rattacher la mission « Solidarités » au service Vie Associative et Engagements. La mission est intégrée au poste permanent existant à temps complet de catégorie A de chef de service.

Par ailleurs, les missions d'accueil au sein de la Maison des Associations nécessitent d'être renforcées eu égard à l'activité qui s'est développée sur ces cinq dernières années afin d'apporter des services supplémentaires aux associations et administrés méridionnais. A titre indicatif, on constate la progression de +14% des réservations, le nombre de rendez-vous (3000 par an) honorés par le Point Justice Gironde inauguré en 2019.

Ces modifications structurelles et organisationnelles se traduisent par :

- la redéfinition du service Vie Associative et Engagements en service Vie Associative, Engagements et Solidarités Internationales
- la création au sein dudit service d'un poste permanent à temps complet de catégorie C d'agent d'accueil et de logistique et la pérennisation sur le poste d'un agent en immersion, parfaitement intégré à l'équipe et en pleine maîtrise des compétences requises sur la fonction. Cette action s'inscrit dans le dispositif soutenu par la ville d'accompagnement des agents à leurs projets de mobilité.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	Nouvelle situation : Agent d'accueil et de logistique H/F	Administrative	Adjoint administratif	C	1

POLE TERRITOIRES ET VIE LOCALE - DIRECTION DES SPORTS

SERVICE PATRIMOINE SPORTIF

Les évolutions préconisées dans le cadre du projet de service Patrimoine sportif conduisent à repenser l'organisation du service des sports. Ce projet a pour objectif de répondre au mieux à la demande croissante des usagers sur l'utilisation des installations, de leur garantir une qualité d'accueil et d'écoute, de gagner en réactivité dans la petite maintenance des équipements en complément des travaux programmés, et veille à faire progresser les conditions de travail des agents afin d'en préserver l'équilibre vie professionnelle et personnelle. Mené dès 2019 en étroite concertation avec les différents acteurs concernés (médecine du travail, direction, agents, partenaires sociaux, préventeur) et appuyé de l'expertise d'un cabinet conseil, le diagnostic posé conduit à la mise en place d'un plan d'actions :

- d'une part relationnelles, visant à l'amélioration de la relation aux usagers et préservant des conditions de travail sereines, dans une relation de confiance et d'équité de traitement, propices à l'activité des agents
- d'autre part organisationnelles, dont notamment la refonte des plannings de travail des agents, une fusion des centres composant le service, se traduisant par un redéploiement des postes sur trois entités de travail nouvellement créées.

CELLULE ACCUEIL ET ADMINISTRATION

Par ailleurs, l'analyse menée sur les missions du service Patrimoine sportif a permis de mettre en avant également le besoin de renforcer la cellule administrative de la direction avec un nouveau poste permanent à temps complet de catégorie B de coordinateur accueil-administration. Ce poste a pour missions principales de piloter et manager les activités de la cellule, mais aussi d'assurer les fonctions de référent accueil et de référent RH de la direction des sports, d'en assurer le suivi administratif et de proposer des outils de reporting et d'évaluation de l'activité.

Ainsi la nouvelle organisation se traduit par :

- la création de quatre postes permanents à temps complet de catégorie C de chef d'équipe. Ces créations sont compensées par la suppression de postes permanents à temps complet d'agent d'entretien des équipements sportifs, de jardinier et de chef d'équipe Stade Brettes. Elles répondent aux besoins de présence d'un encadrement de proximité justifiés par des regroupements d'effectifs au sein de centres fusionnés
- la modification du cadre d'emploi d'adjoint technique de deux postes permanents à temps complet de mécanicien et d'agent de maintenance des équipements d'arrosage en cadre d'emploi d'agent de maîtrise. Au-delà de la réalisation des travaux qui leur sont confiés, les agents en poste auront une mission de contrôle des missions assurées par des prestataires du service du patrimoine sportif. Au regard des objectifs du service, notamment d'un point de vue environnemental (gestion de l'eau et amélioration de la gestion des espaces verts), ces missions sont appelées à s'accroître tout comme le budget destiné au contrôle des travaux menés par les entreprises partenaires de la collectivité. Aussi, ces postes relèvent du cadre d'emploi des agents de maîtrise et sont respectivement renommés en chargé de la maintenance mécanique et chargé de la gestion de l'eau et arrosage
- la création d'un poste permanent à temps complet de catégorie B de coordinateur accueil-administration au sein de la cellule administrative de la direction des sports. Cette création est

compensée par la suppression d'un poste permanent à temps complet de catégorie C de chef de centre espaces verts et logistique au sein du service patrimoine sportif.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP	
Transformation de quatre postes à temps complet par création et suppression de postes	Ancienne situation : Agent d'entretien des équipements sportifs H/F	Technique	Adjoint technique	C	2	
	Ancienne situation : Jardinier H/F				1	
	Nouvelle situation : Chef d'équipe des complexes sportifs Brettes et Bourran H/F		Agent de maîtrise		1	
	Nouvelle situation : Chef d'équipe des complexes sportifs Coubertin et Colombier H/F				1	
	Nouvelle situation : Chef d'équipe logistique et manifestations H/F				1	
		Ancienne situation : Chef d'équipe Stade R.Brettes H/F	Technique	Agent de maîtrise	C	1
		Nouvelle situation : Chef d'équipe multisites extérieurs H/F				1
Modification du cadre d'emploi de deux postes à temps complet	Ancienne situation : Mécanicien H/F	Technique	Adjoint technique	C	1	
	Ancienne situation : Agent de maintenance des équipements d'arrosage H/F				1	
	Nouvelle situation : Chargé de la maintenance mécanique H/F		Agent de maîtrise		1	
	Nouvelle situation : Chargé de la gestion de l'eau et arrosage H/F				1	
Transformation d'un poste à temps complet par création et suppression de postes	Ancienne situation : Chef de centre espaces verts et logistique H/F	Technique	Technicien	B	1	
	Nouvelle situation : Coordinateur accueil-administration H/F	Administrative	Rédacteur		1	

POLE AGES DE LA VIE – DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

La Maison de la Petite Enfance Simone Veil accueille du public au sein du service Petite enfance et du Relais parent enfant. De nombreuses activités se déroulent dans cet espace et de par ce passage important de public, les missions d'entretien deviennent plus conséquentes.

Aussi, dans un objectif d'amélioration du service rendu visant à préserver les conditions d'accueil et à maintenir un niveau de prestation de qualité dans ces structures, il est proposé la création d'un poste supplémentaire permanent à temps complet de catégorie C d'agent d'entretien avec pour mission principale de maintenir en état de propreté les locaux dans le respect des projets d'établissements et pour mission annexe de contribuer à la qualité de l'accueil des enfants en assurant la préparation des repas selon les règles diététiques et d'hygiène préconisées

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	Nouvelle situation : Agent d'entretien H/F	Technique	Adjoint technique	C	1

POLE AGES DE LA VIE - DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'EDUCATION

SERVICE EDUCATION

La rentrée scolaire 2022/2023 se caractérise par une nouvelle progression des effectifs scolarisés et l'ouverture de six nouvelles classes accordées par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) soit trois en maternelle et trois en élémentaire. A cela s'ajoute un accroissement de l'activité restauration sur les sites écoles élémentaires. Pour faire face à l'évolution des besoins des structures d'accueil et maintenir le niveau de service rendu, il est proposé de renforcer les effectifs par la création de six postes permanents de catégorie C, répartis en trois postes à temps complet d'agent spécialisé des écoles maternelles et de trois postes à temps non complet de 17,5/35^e d'agent d'entretien et de restauration. Ces postes sont respectivement ouverts sur J. Macé, O. Auriac et A. Lafon pour les maternelles, sur J. Ferry, J. Baker et M. Berthelot pour les élémentaires.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création de trois postes à temps complet	Nouvelle situation : ATSEM H/F	Médico-sociale	ATSEM	C	3
Création de trois postes à temps non complet 17,5/35 ^e	Nouvelle situation : Agent d'entretien et de restauration H/F	Technique	Adjoint technique	C	0,5
	Nouvelle situation : Agent d'entretien et de restauration H/F				0,5
	Nouvelle situation : Agent d'entretien et de restauration H/F				0,5

SERVICE ENFANCE

Le service Enfance assure la mise en œuvre opérationnelle des orientations politiques et de la feuille de route stratégique de la municipalité en matière de loisirs éducatifs pendant les temps péri et extrascolaires. En cela il s'appuie actuellement sur un effectif de 158 postes dont des postes d'animateurs à temps non complet. Eu égard aux nécessités de service justifiées par le nombre d'enfants accueillis, il est proposé de porter le temps de travail de deux postes permanents de catégorie C d'animateurs à temps non complet sur deux postes permanents à temps complet.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Augmentation quotité temps de travail de deux postes à temps non complet	Ancienne situation : Animateur temps péri et extrascolaires H/F	Animation	Adjoint d'animation	C	0,88
	Nouvelle situation : Animateur temps péri et extrascolaires H/F				1
	Ancienne situation : Animateur temps péri et extrascolaires H/F	Animation	Adjoint d'animation	C	0,94
	Nouvelle situation : Animateur temps péri et extrascolaires H/F				1

POLE AGES DE LA VIE - SERVICE JEUNESSE REUSSITE EDUCATIVE PARENTALITE - CENTRE INFORMATION JEUNESSE

Il a été présenté en CST du 19 janvier 2023 et adopté par délibération du Conseil Municipal N° 2023-005 du 6 février 2023, la création d'un poste non permanent de catégorie C à temps complet sur un emploi d'informateur jeunesse sous forme de contrat de projet de six mois. Avec pour objectif de stabiliser les effectifs du centre information jeunesse, il est aujourd'hui proposé de classer cet emploi en un besoin pérenne qui se traduit par la création d'un poste permanent dont les missions ont été complétées de la direction d'un Accueil collectif de mineur. Cette création se justifie par l'évolution des actions portées par le bureau informateur jeunesse (à titre indicatif rapport d'activité 2022, 57 actions et +15% de fréquentation de la structure).

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	Nouvelle situation : Informateur jeunesse H/F	Animation	Adjoint d'animation	C	1

POLE AGES DE LA VIE - SERVICE JEUNESSE REUSSITE EDUCATIVE PARENTALITE - CENTRE REUSSITE EDUCATIVE PARENTALITE

La création du service Jeunesse Réussite Educative Parentalité créé en 2022 répond à la demande politique de donner priorité à l'éducation et à la jeunesse. L'élaboration d'un projet de service a permis d'en organiser les modalités de fonctionnement et a conduit en février 2023 à une réorganisation des missions des agents.

Parmi les grands projets déterminés dans la feuille de route du mandat 2020/2026 portés par ce service, s'inscrit le projet de création d'une maison des familles.

La construction de cette structure nommée « La Parenthèse – le relais des familles », travaillée avec les familles et les partenaires locaux tout au long de l'année 2022, propose une ouverture au public pour des rendez-vous individuels, des animations en soirée, des temps dédiés aux professionnels de la parentalité.

Ce nouvel équipement s'est accompagné d'un recrutement mais la présence d'un seul agent pour en assurer la gestion semble insuffisante ne serait qu'au vu des absences pour congé ou formation notamment. Les missions fondamentales d'accueil dédiées à son bon fonctionnement requièrent de fait un complément en termes de ressources humaines. Aussi il est proposé la création d'un poste supplémentaire permanent à temps complet de catégorie C d'agent d'accueil.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	Nouvelle situation : Agent d'accueil H/F	Animation Administrative	Adjoint d'animation Adjoint administratif	C	1

POLE CADRE DE VIE – DIRECTION PROXIMITE TRANQUILLITE ESPACE PUBLIC

SERVICE POLICE MUNICIPALE

Dans le cadre de leurs projets de service respectifs, la Police Municipale et la Médiation Sociale ont vu leur organisation renforcée pour accompagner la montée en puissance de leurs actions sur le terrain. Dans la continuité de cette organisation, la Ville sera dotée à l'automne 2023 d'un centre de supervision urbain (CSU), composé d'une équipe de sept agents organisée en tant que brigade, dont le travail est planifié sur des cycles horaires de travail adaptés à l'activité. Ce nouveau dispositif, relié au réseau de caméras de vidéoprotection de la commune, vient enrichir les moyens d'intervention mis à la disposition de la police municipale en matière de sécurité et tranquillité urbaine.

CELLULE ADMINISTRATIVE

La cellule administrative vient en appui à l'activité du service de Police municipale comme de la Médiation sociale. Ses missions sont déjà corrélées à l'augmentation de leur activité respective, comme le renforcement de la lutte contre le stationnement abusif, le traitement du stationnement payant dans le centre-ville, une plus étroite collaboration avec les syndic et bailleurs, des sollicitations plus importantes de la part des usagers, la mise en œuvre des objectifs du plan local de sécurité et de prévention de la délinquance (PLSPD).

La mise en service prochaine du centre de supervision urbain vient également induire des tâches supplémentaires. Aussi, il est proposé de formaliser une nouvelle organisation de la cellule administrative pour accompagner la montée en puissance et en technicité des missions spécifiques aux postes qui la constitue.

Ainsi l'évolution organisationnelle de la direction se traduit :

- par la création au sein de l'unité CSU de sept postes permanents à temps complet de catégorie C, dont un poste sur la fonction de responsable CSU et six postes sur la fonction d'opérateur CSU
- par la transformation au sein de la cellule administrative d'un des deux postes d'agent d'accueil et de gestion administrative en un poste permanent à temps complet de catégorie B de coordinateur administratif.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création d'un poste à temps complet	Nouvelle situation : Responsable Centre de supervision urbain H/F	Police municipale	Agent de police municipale	C	1
Création de six postes à temps complet	Nouvelle situation : Opérateur Centre de supervision urbain H/F	Police municipale Administrative Technique	Agent de police municipale Adjoint administratif Adjoint technique	C	6

Transformation d'un poste à temps complet par création et suppression de poste	Ancienne situation : Agent d'accueil et de gestion administrative H/F	Administrative	Adjoint administratif	C	1
	Nouvelle situation : Coordinateur administratif H/F		Rédacteur	B	1

EQUIPE GARDES MUNICIPAUX

La mission principale de la fonction de garde municipal est de veiller au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique dans le cadre de la surveillance des parcs publics municipaux.

Avec pour objectif une constante amélioration du service rendu, il est proposé d'étoffer l'équipe actuellement composée de sept agents par la création de deux postes supplémentaires permanents à temps complet de catégorie C sur ledit emploi et de pérenniser sur les postes des agents engagés dans une démarche active d'immersion et de reconversion professionnelle, en considération des savoir-faire et savoir-être attendus.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création de deux postes à temps complet	Nouvelle situation : Garde municipal H/F	Technique	Adjoint technique	C	2

POLE CADRE DE VIE – DIRECTION PROXIMITE TRANQUILLITE ESPACE PUBLIC – SERVICE ESPACE PUBLIC ENVIRONNEMENT

Il a été présenté en Comité Technique (CT) du 28 janvier 2021 et adopté par délibération du Conseil Municipal N° 2021-005 du 22 février 2021, le projet de mise en œuvre d'une équipe de concierges de quartier au sein de la direction de la proximité, tranquillité et espace public. Agents assermentés, ils assurent un relais de premier niveau, en proximité, entre les riverains usagers et les services communaux sur toute question ou dysfonctionnement relatif au domaine public. Ce projet avait alors conduit à la création de deux postes permanents à temps complet de catégorie C. Afin de conforter cet enjeu de proximité avec le terrain, il est aujourd'hui proposé d'étoffer l'effectif en place par la création de deux postes permanents supplémentaires.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Création de deux postes à temps complet	Nouvelle situation : Concierge de quartier H/F	Technique	Agent de maîtrise	C	2

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret N° 2019-1414 du 19 décembre 2019 portant modification des dispositions relatives à la procédure de recrutement dans des emplois territoriaux d'agents contractuels,

Vu le Décret N° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique territoriale,

Vu le Décret N° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 mai 2023,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 7 juin 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont prévus au budget,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'adopter les créations et modifications des postes au tableau des effectifs et d'en approuver les conditions d'emploi tel que présenté ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTION : Groupe « Renouveau Mérignac »

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 19 juin 2023



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.